

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril

M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°054/2026 : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour le Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre du Fond public et territoire pour le projet « sacs à dos inclusifs »

Virginie AGNIEL indique que les services de la communauté des communes du Piémont Cévenol s'investissent depuis de nombreuses années pour proposer un **accueil inclusif et de qualité à chaque enfant**.

Elle précise que le **Relais petite enfance (RPE)** souhaite se doter de sacs à dos inclusifs mis à la disposition des assistants maternels et de les accompagner à l'utilisation du matériel d'éveil et sensoriel. Le projet de sacs à dos inclusifs s'appuie sur un partenariat avec le relais loisirs handicap 30, association qui accompagne déjà depuis plusieurs années nos centres de loisirs et nos crèches : formation, sensibilisation des agents ainsi que prêt de matériel pédagogique.

Elle indique que le RPE souhaite étendre cet accompagnement aux assistants maternels pour :

- Soutenir les professionnelles : Apporter une réponse matérielle concrète et un appui technique aux assistantes maternelles.
- Améliorer l'accueil des familles : Garantir une prise en charge adaptée aux spécificités de chaque enfant sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer la prévention : Agir précocement sur les troubles du neurodéveloppement (TND) grâce à un outillage adapté dès le plus jeune âge.

Elle annonce que le projet consiste en la création de 6 sacs à dos itinérants destinés à l'accueil individuel. Ces kits comprendront :

- **Du matériel d'éveil spécifique** : Outils adaptés aux besoins de chaque enfant, notamment pour la prévention et l'accompagnement des Troubles du Neurodéveloppement (TND).
- **Un accompagnement et des supports pédagogiques** : Fiches techniques d'utilisation co-élaborées avec les professionnelles.

L'appui de l'ingénierie du Relais Loisirs Handicap 30, se déroulera sur plusieurs étapes :

- **Diagnostic** : définition des besoins spécifiques des assistantes maternelles.
- **Constitution des sacs** : les sacs seront composés en fonction des besoins identifiés et en collaboration avec les assistantes maternelles.
- **Journée de sensibilisation** : les assistantes maternelles participeront à une journée de sensibilisation sur le matériel qui aura été sélectionné avec elles et sur les fiches techniques qui s'y rapporteront.
- **Bilan** : mis en place environ 4 mois après le début du prêt de sacs et proposé sur une demi-journée avec les assistantes maternelles.

Elle ajoute que pour mener à bien cette opération, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement pour **l'appui de l'ingénierie du relais loisirs handicap 30** à hauteur de 3200€ auprès de la Caisse d'allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds publics et Territoires (FPT), sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Ingénierie RLH30	4 000€	CAF du Gard	3 200€
		Autofinancement CCPC	800€
Total	4 000€	Total	4 000€

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessus ;
- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 3 200 € en fonctionnement ;
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant la nécessité de proposer un **accueil inclusif et de qualité à chaque enfant**.
Considérant le budget prévisionnel ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie RLH30	4 000€	CAF du Gard	3 200€
		Autofinancement CCPC	800€
Total	4 000€	Total	4 000€

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 200 € dans le cadre du Fond public et territoire pour le projet « sacs à dos inclusifs »
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026